



FAVORISER L'EXPRESSION DE TOUS LES POINTS DE VUE ET DÉBATTRE LE 14 SEPTEMBRE !

Quelles sont les stratégies de remboursement des assurances et mutuelles ?

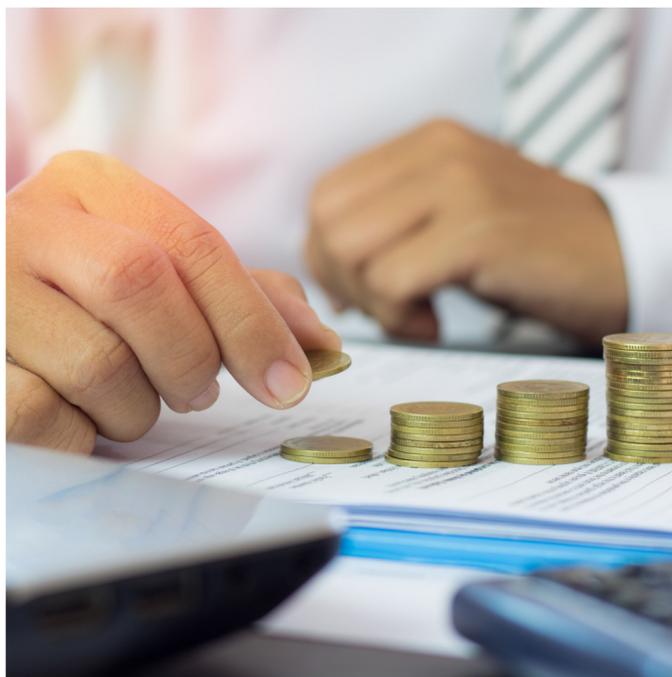
D'après le sondage réalisé par Odoxa en mai 2023 sur "Les français et les thérapies alternatives", 70% en ont une bonne image, et pour ceux qui y ont recours, ils y consacrent en moyenne 173€ par an.

En l'absence de remboursement par l'assurance maladie (excepté quelques cas précis), la question de leur prise en charge financière est un paramètre central.

Assurances et mutuelles ont investi ce marché en proposant des garanties permettant un remboursement.

Comment communiquent elles sur le sujet auprès de leurs clients? Quelle est leur stratégie de remboursement?

Nous nous sommes mis dans la peau d'un prospect en quête d'une complémentaire santé prenant en charge les pratiques non conventionnelles et avons analysé les informations publiées sur les sites internet de plusieurs organismes.



Comment les mutuelles définissent-elles les pratiques non médicamenteuses?

- "Les médecines complémentaires, autrement appelées médecines alternatives s'appuient sur des pratiques naturelles aujourd'hui largement plébiscitées par tous ceux qui souhaitent se réapproprier la manière de se soigner. (...) Leur point commun : l'absence de traitement médicamenteux afin d'en limiter les effets secondaires."
- "Pratiques thérapeutiques relevant de la médecine douce. Celles-ci peuvent vous aider à traiter certains de vos maux de santé d'une manière moins invasive et plus naturelle que la médecine conventionnelle."
- "De nouvelles façons de prendre soin de son capital santé."
- "Également nommée médecine alternative, naturelle, parallèle, ou non-conventionnelle, la médecine douce rassemble les techniques et soins qui proposent une approche différente des pratiques doctorales reconnues."
- "Souvent basée sur des techniques manuelles et l'administration de substances naturelles, ces pratiques dites alternatives sont répertoriées selon leurs méthodes thérapeutiques (catégories établies par l'ordre des médecins."

Comment sont présentées ces pratiques par rapport à la médecine conventionnelle?

- "Les médecines douces sont des pratiques alternatives à la médecine dite conventionnelle."
- "Si elles ne sont pas suffisantes pour soigner des pathologies graves ou chroniques comme le cancer ou le diabète, les médecines douces sont



INM ET ETP

FAVORISER L'EXPRESSION DE TOUS LES POINTS DE VUE ET DÉBATTRE LE 14 SEPTEMBRE !

souvent utilisées en complément des soins médicaux conventionnels. Elles peuvent permettre de soulager les patients dans leur vie de tous les jours, et rendre leur quotidien plus zen."

- "Relevant de ce qu'on appelle la médecine traditionnelle, elles proposent une approche différente de la maladie et des problèmes de santé, qu'elles prennent en charge sans employer ni médicaments ni molécules chimiques."

Trouve t-on des recommandations de prudence ou de vigilance ?

Il y a très peu de messages dans ce sens. Nous avons néanmoins pu trouver ceux-ci:

- "Les médecines complémentaires ne sauraient remplacer la médecine conventionnelle. En cas de maladie grave ou chronique, elles peuvent intervenir en complément d'un traitement "classique" (anti-douleurs, anti-inflammatoires...)"
- "Les médecines non conventionnelles peuvent présenter des risques. D'une part, les actes effectués et les substances utilisées peuvent ne pas être anodins. D'autre part, elles comportent des risques pour les patients qui arrêtent leur traitement au profit de l'une de ces médecines."

Quels exemples d'indications au recours des pratiques non médicamenteuses peut-on lire sur ces sites?

- "Elles permettent de prévenir, de guérir ou de minimiser des affections telles que le stress, les maux de tête, les phobies, les allergies, le mal de dos ou l'insomnie."
- "Les médecines complémentaires font notamment leurs preuves, dans nos sociétés actuelles, pour lutter contre certaines pathologies : l'anxiété, le stress, les douleurs articulaires, les allergies."

- "La mésothérapie pour soigner des traumatismes articulaires ou des problèmes musculaires."
- "Vous êtes d'ailleurs environ 40% à faire appel aux médecines complémentaires chaque année pour vous soulager de maux de dos, d'insomnies à répétition ou encore pour pallier certaines dépendances (tabac, alcool...)"
- "Les médecines alternatives sont également progressivement intégrées dans le cadre de programmes anti-douleurs pour le traitement de certains cancers : hypnose, musicothérapie..."
- "L'acupuncture pour soulager des douleurs liées à des maux de dos, des migraines, des troubles digestifs, ou bien encore pour lutter contre les problèmes d'insomnie, les allergies..."
- "La bio-kinergie, au carrefour de l'ostéopathie et de la médecine chinoise, pour aider le corps à s'autoréguler et à relâcher les tensions physiques et psychologiques."

Quelles pratiques les mutuelles ont-elles choisi de rembourser?

Chaque organisme propose sa propre liste de pratiques, parmi lesquelles:

L'ostéopathie, la chiropractie, la microkinésithérapie, l'acupuncture, l'auriculothérapie, la mésothérapie, la biokinergie, la kiné méthode Mézières, TENS-neurostimulation électrique transcutanée, la thalasso-thérapie ou la balnéothérapie, la réflexologie, la médecine chinoise, la kinésiologie, l'homéopathie, la sophrologie, l'étiopathie, la diététique, la nutrition, l'hypnose, la podologie, la naturopathie, l'ergothérapie, la psychothérapie, la phytothérapie, la cryothérapie, la luminothérapie, ...



FAVORISER L'EXPRESSION DE TOUS LES POINTS DE VUE ET DÉBATTRE LE 14 SEPTEMBRE !

Les mutuelles ont-elles des exigences au regard de la formation des praticiens pour accorder le remboursement?

Très peu de mutuelles affichent clairement sur leur site des conditions pour le remboursement, autres que la présentation d'une facture acquittée. Il est encore plus rare de lire que le remboursement se fait sous réserve que les médecins ou professionnels soient autorisés et comportent un n° FINESS et/ou le n° ADELI et/ou le n° RPPS.

Bien que communiquant sur l'exigence de la qualité des soins remboursés, dans la pratique, en l'absence de contraintes réglementaires, peu d'organismes exigent l'affiliation des praticiens à des syndicats ou associations professionnelles

Quid des prises en charge par l'assurance maladie ?

Les pratiques non médicamenteuses ne sont pas remboursées par la sécurité sociale, à l'exception de celles réalisées par un médecin conventionné, formé à ces pratiques (acupuncture, hypnose, ...) et dans le cadre d'un parcours de soin coordonné ou alors dans le cadre d'un accompagnement prénatal par une sage-femme ou un médecin.

Cas particuliers:

- Les cures thermales peuvent être prises en charge par la sécurité sociale, à condition d'avoir une prescription de son médecin et d'avoir obtenu l'accord de prise en charge de l'Assurance maladie. (uniquement dans le cadre de 12 affections identifiées).
- Un suivi d'accompagnement psychologique peut-être pris en charge par l'assurance maladie selon certaines conditions.

Pour en savoir +

